



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carburants

Question écrite n° 52682

Texte de la question

M. Yann Galut souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de la hausse du prix des carburants pour les infirmiers libéraux. Cinquante et un mille infirmiers libéraux soignent les malades à leur domicile. Or les indemnités horokilométriques fixées par la caisse d'assurance maladie demeurent inchangées depuis de très nombreuses années et sont depuis longtemps à un tarif dérisoire au regard de l'augmentation du prix des carburants. De plus, les indemnités de déplacement que les infirmiers sont autorisés à facturer aux malades leur sont opposables. Par conséquent il lui demande quelles mesures fiscales le Gouvernement envisage en faveur des infirmiers libéraux.

Données clés

Auteur : [M. Yann Galut](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52682

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 5968